



Licenciement faute lourde

Par **delabarre**, le **28/06/2014** à **11:59**

Bonjourrnjai ete licencier pour faute grave Sur ma lettre de licenciement que me demande pole emploi il est preciser le motif (vol)rnLE POLE EMPLOI ME DIT QUE JE N AI PS LE DROIT MOTIF JE NE JUSTIFIE PAS D UNE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL PERMETTANT D OUVRIR MES DROITS .JAI TRAVAILLER 6 ANS DANS CETTE ENTREPRISE .EST NORMALrnMERCI

Par **Lag0**, le **28/06/2014** à **12:08**

Bonjour,rnQuel est le motif exact indiqué sur votre attestation ? Est-ce bien indiqué "licenciement pour faute grave" ?rnSi non, il faut demander à votre employeur de refaire l'attestation.

Par **delabarre**, le **28/06/2014** à **12:33**

Oui licenciement faute grave categorie 2rnmerci

Par **Lag0**, le **28/06/2014** à **12:50**

Donc il y a un problème car un licenciement, quel qu'en soit le motif ouvre bien droit aux allocations chômage si par ailleurs les conditions d'affiliation sont respectées, ce qui est votre

cas avec 6 ans d'ancienneté.

Par **delabarre**, le **28/06/2014** à **12:55**

Merci mais pour vous que veut dire je ne justifie pas d'une fin de contrat de travail permettant d'ouvrir mes droits aux allocations ? Que dois-je faire ? Merci, c'est à cause de la lettre de licenciement ? (Vol)

Par **Lag0**, le **28/06/2014** à **13:00**

[citation]Merci mais pour vous que veut dire je ne justifie pas d'une fin de contrat de travail permettant d'ouvrir mes droits aux allocations ? [/citation]
Cela signifie que Pôle Emploi considère que c'est vous qui avez rompu votre contrat de travail (démission) et non que vous avez été licencié. Il faut voir avec eux d'où vient cette erreur.

Par **delabarre**, le **28/06/2014** à **13:04**

Merci pour votre réponse je vais aller voir au pôle emploi lundi mais c'est bien écrit licenciement pour faute grave en aucun cas démission merci pour votre patience j'espère que je pourrais faire quelque chose